

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 mai 1966

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

TRAVAIL ET EMPLOI

PRÉSENTATION DU 1^{er} RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT

M. Georges C. Lachance (Lafontaine) présente le 1^{er} rapport du comité permanent du travail et de l'emploi.

[REMARQUE: *Le texte du rapport précité figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

INDUSTRIE, RECHERCHES ET EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DU 1^{er} RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT

M. Ovide Laflamme (Québec-Montmorency), en l'absence du président et avec le consentement de la Chambre, présente le 1^{er} rapport du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, en français et en anglais.

[REMARQUE: *Le texte du rapport précité figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (2.40 p.m.)

[Traduction]

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

MODIFICATION RELATIVE À L'INDEMNITÉ DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA GRÊLE

M. Eldon M. Woolliams (Bow River) demande à déposer le bill n° C-187 intitulé: «Loi modifiant la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (pertes causées par la grêle)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Woolliams: Ce bill propose d'amender la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies selon laquelle, lorsque le rendement moyen en blé et le reste n'atteint pas huit boisseaux l'acre dans un bloc admissible de terres, les cultivateurs de cette région reçoivent l'allocation. Cet amendement propose que, si la perte de la récolte est due à la grêle, la disposition relative aux blocs ne s'appliquera pas et l'allocation sera versée sur une base individuelle jusqu'à concurrence du montant des contributions des cultivateurs.

LES TRANSPORTS

LE PÉAGE SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT ET LE CANAL—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Reg Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je voudrais proposer, appuyé par le député de Dauphin (M. Forbes), la motion suivante: je propose l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, à savoir, la proposition de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent de recommander l'adoption d'un nouveau tarif de péage, à compter du début de la saison de navigation de 1967; ce nouveau tarif comporterait une hausse d'environ 10 p. 100 sur le péage actuellement en vigueur sur les expéditions faites par la voie maritime du Saint-Laurent et par surcroît un droit d'écluse par navire empruntant les écluses, ce qui aurait des effets néfastes sur les exportations canadiennes. En particulier, cela entraînerait, d'après M. Gibbings, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, chez les producteurs de blé de l'Ouest, une diminution des bénéfices d'un cent et quart le boisseau.

M. l'Orateur: Je prie les députés de donner leur avis au président quant à l'urgence d'un débat.

M. Cantelon: A mon avis, cette affaire est urgente puisque la Commission peut prononcer son verdict d'ici quelques jours. Les auditions publiques concernant cette proposition commencées, si je ne me trompe, hier, ont pris fin ce matin. Il s'agit d'une affaire importante puisque le péage aura pour effet inévitable de relever les frais de transport de tout article à destination ou en provenance de l'Ouest de l'Ontario et de l'Ouest du Canada. Il y a urgence en la matière également puisque selon toute apparence nous n'avons que quelques jours avant la décision de la Commission. Il importe que la Chambre fasse connaître publiquement son attitude en cette affaire, en sorte que l'opinion publique soit connue de la Commission avant toute décision finale.

Nous éprouvons de l'inquiétude à ce sujet; la charte, à nos yeux, est importante. A deux